



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt deux juillet, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du seize juillet 2021, s'est réuni au Groupe Scolaire, sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire,

**Etaient présents :** Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Marie Christine PONCET, Franck GUILLON, Régis GUINAND, Christine DENIS, Jean Marc BRUYAS, Gilles BROSSARD, Sonia GILBERT, Patrick CHILLET, Nadine GOUTAGNY, Pierre CORDIER, Gisèle PIEGAY, Marilyne POYARD, Virginie BONNIER, Ludovic GOY

**Absents :**

**Excusés :** Franck ESSERTEL, Yann MALEYSSON, Karine FONT

**Pouvoirs :** Franck ESSERTEL pouvoir à Jean Marc BRUYAS, Yann MALEYSSON pouvoir à Fabrice BOUCHUT

**Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) :** Claude GOY

### ⇒ **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance précédente en date du 24 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

### ⇒ **Présentation du Conseil Municipal des Enfants :**

Les enfants du conseil municipal des enfants se présentent aux membres du conseil municipal

Maire : SALLERIN Paul

Adjoint : MAGDELAINE MAGNIN Charlie, VIAL Antoine

Conseillers municipaux : AUPLAT Maxens, DUCHAMP Margot, FERRY Valentin, GOUTAGNY Augustine, GOUTAGNY Jenny, MARJOLET Léo, MOUTON Ninon, RESSORT Mahé, VIRICEL Inès.

Ils exposent leur souhait d'un projet de skate parc : ils réfléchissent au terrain, demandent au Conseil municipal d'étudier le budget qui pourrait leur être attribuer afin de pouvoir poursuivre l'étude de ce projet.

⇒ Monsieur le Maire demande l'accord à l'ensemble des conseillers présents de rajouter la délibération n°2021-36 concernant l'attribution d'un marché public de l'assainissement du centre bourg, lié au groupement de commande avec la CCMDL validé en conseil le 22/04/2021

**Accepté à l'unanimité**

### ⇒ **Délibérations**

⇒ **N° 2021-33 : Approbation de la convention de partenariat entre la CCMDL (Communauté des Communes des Monts du Lyonnais) et la Commune de Larajasse – Réseau des bibliothèques, logiciel commun et mutualisation d'un coordinateur -Renouvellement**

Monsieur le Maire rappelle que la CCMDL a permis la mise en réseau des bibliothèques de son territoire notamment au travers d'un logiciel SIGB commun (et donc un catalogue commun) et l'embauche d'un coordinateur. Cette mise en réseau bénéficie à l'ensemble des usagers et lecteurs de sa bibliothèque mais aussi à ceux du réseau grâce aux nouvelles pratiques et au catalogue commun. Elle bénéficie également aux bibliothécaires grâce aux échanges avec les autres bibliothèques et à la modernisation des équipements.

Cette mise en réseau se fait dans le cadre d'un contrat territoire lecture (CTL) signé par la CCMDL et la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) ; des financements ont été accordés pour permettre la rémunération d'un poste de coordination du réseau des bibliothèques de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (32 communes réparties sur deux départements : 25 dans le Rhône, 7 dans la Loire) et des communes d'Yzeron et Courzieu, à temps plein.

Un coordinateur a donc été recruté par la CCMDL le 12 juin 2017. Le logiciel DECALOG est en service depuis le 27 juin 2017.

Chaque commune du réseau a conventionné avec la CCMDL pour cette mise en réseau. La convention liant les communes et la CCMDL arrive à son terme le 11 juin 2021. Il convient donc d'établir un renouvellement de convention pour l'ensemble des communes du réseau afin de formaliser les modalités et conditions de ce partenariat.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de renouveler cette convention avec la CCMDL et dépose sur le bureau de l'assemblée le projet de convention. Il expose notamment l'objet de celle-ci, les engagements réciproques, la participation financière (1 546,78 €/an), la durée de la convention (jusqu'au 31/12/2023), les responsabilités, les règlements des différends, la fin de la convention.

#### **Adopté à l'unanimité**

##### **⇒ N° 2021-34 : Approbation de la signature d'un bail commercial**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Larajasse dispose du local de l'ancienne école de Lamure.

Une demande a été reçue par un professionnel pour louer de manière temporaire une partie de ce local pour du stockage (environ 70 m<sup>2</sup>).

Il est donc proposé de louer à cette personne une partie du rez de chaussée pour un bail précaire de 12 mois, renouvelable 2 fois, à compter du 13/09/2021.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer pour l'autoriser à signer ce bail.

#### **Adopté à l'unanimité**

##### **⇒ N° 2021-35 : Approbation de la signature d'un bail commercial pour le Bar des Gones**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Larajasse dispose du rez de chaussé et d'une cave de l'immeuble cadastré C955, utilisé pour « le Bar des Gones ».

Suite à l'appel à candidature, un candidat a été retenu. L'activité va reprendre au 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Monsieur le Maire propose de conclure un bail commercial avec cette personne, pour une durée de neuf ans reconductible par tacite reconduction.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour l'autoriser à signer ce bail.

#### **Adopté à l'unanimité**

##### **⇒ N° 2021-36 : Attribution d'un marché - groupement de commande – Opération 4 : Mise en séparatif du système d'assainissement du Bourg de Larajasse et création d'un bassin de rétention**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais est compétente en matière d'assainissement et doit réaliser les travaux de construction d'un réseau de collecte d'eaux usées.

Dans le même temps, la Commune de Larajasse ayant la compétence eaux pluviales prendra en charge les travaux concernant le réseau d'eaux pluviales et la construction d'un bassin de rétention, liés à cette action.

Monsieur le Maire rappelle sa délibération du 22 avril 2021 approuvant la constitution d'un groupement de commandes avec la CCMDL pour les travaux d'assainissement du centre bourg.

Les travaux ont été estimés à 940.000,00 € HT par la maîtrise d'œuvre Réalités environnement.

La consultation pour l'attribution des marchés de travaux a été lancée par voie de procédure adaptée le 7 mai 2021 avec une réception des offres le 11 juin 2021.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'Assemblée :

- Le tableau d'ouverture des candidatures et des offres
- Le rapport d'analyse des critères et des offres

Après avoir pris connaissance de l'analyse et de l'ensemble des critères et des offres, la commission MAPA de la CCMDL réunie le 6 juillet 2021, a proposé de négocier avec le groupement Font TP Martinaud / SOGEA Rhône Alpes sur le prix.

La négociation n'ayant pas abouti, il est proposé d'attribuer les marchés au groupement Font TP Martinaud / SOGEA Rhône Alpes/ SOGEA Rhône Alpes :

N° Lot	Corps d'Etat	Titulaires	Commune LARAJASSE	CCMDL
01	Réseaux	FONT TP MARTINAUD / SOGEA RHONE-ALPES	174.169,30 €HT	609.443,12 €HT
02	Bassin rétention		57.160,62 €HT	6.524,10 €HT
		Total	231.329,92 €HT	615.967,22 €HT

Monsieur le Maire invite le conseil à en délibérer et à l'autoriser à signer les marchés à intervenir.

**Adopté 17 voix pour 1 abstention**

⇒ **Devis signés par le Maire dans le cadre de sa délégation – 2<sup>ème</sup> trimestre 2021**

Date	Objet	Fournisseur	Montant HT
08/04/2021	Réassort adressage	Rochetaillée	341,40 €
13/04/2021	Armoires sécurisées	RF Service	936,11 €
27/04/2021	Etudes géotechniques assainissement centralité	Phiprim	8 380,00 €
18/05/2021	Sono portable	Sonovente	274,17 €
20/05/2021	Terrassement abords maison des associations de l'Aubépin	Granjon Christophe	11 082,72 €
20/05/2021	Aménagement des abords maison des associations de l'Aubépin	La Clé des Champs	7 435,00 €
20/05/2021	Aménagement des abords maison des associations de l'Aubépin	Font TP	12 341,60 €
08/06/2021	Création de la scène du Pôle d'animation	Dumortier Lionel	3 181,83 €
30/06/2021	Livraison de repas cantine scolaire (cout estimatif annuel)	API Restauration	28 224,00 €

⇒ **Points divers**

- Commission Finances :

Suivi Budget à fin juin :

**Section de Fonctionnement** : avec 487 K€ pour 1 035 K€ budgétées soit 47%, les dépenses sont dans le plan de marche. Les recettes, traditionnellement très faibles au 1er semestre, ne sont que de 382 K€ soit seulement 32% des 1 178 K€ budgétés. D'où un Résultat logiquement négatif de 106 K€ (versus -86 K€ à fin 05).

**Section d'Investissement** : les dépenses au 1er trimestre ne pouvant correspondre qu'à celles reportées de 2020 (les nouvelles ne pouvant être actées qu'après vote du Budget) et celles d'avril à juin ayant été peu nombreuses, elles ne sont au total que de 80 K€ soit seulement 9% des 917 K€ prévisionnels. Les Recettes sont également limitées à 55 K€ soit 26% des 210 K€ prévus. D'où un résultat quasi équilibré à - 25 K€ (-17 K€ à fin 05).

Au total des deux sections, le besoin global s'affiche à 124 K€ d'où une Trésorerie en baisse d'autant à un peu moins d'1 M€ avant intégration des opérations en cours de traitement par la TP.

- Commission JSRA :
  - Réveillon Saint Sylvestre : pas d'organisateur pur l'instant. Appel à candidatures à d'autres associations.
  - Pas de forum des associations cette année.
- Commission tourisme :
  - Nouvelles cartes de sentiers imprimées et disponibles à l'office de tourisme et certains commerces de Larajasse
  - Panneaux des 3 bourgs seront fait en octobre
- Commission culture :
  - Festi rue du 21/08 : Compte tenu du contexte, il est décidé d'annuler l'événement
- Commission bâtiment
  - Avancement des travaux de la réfection de la toiture de l'église de l'Aubépin. Pour information, attribution de la subvention DSIL pour ces travaux pour un montant de 69 999 €.
  - Installation d'une nouvelle orthophoniste à la villa Mary début septembre
- Commission école :
  - 1<sup>ère</sup> séance d'inscription cantine/garderie 17/07 : 46 familles sont venues
  - Rencontre avec API restauration pour la mise en place de la livraison des repas de la cantine à partir de septembre
- Commission communication :
  - Formation pour le site internet 17/09
- Rapport activité de la CCMDL 2020 disponible en Mairie ou sur le site de la CCMDL

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00**